

# PLU<sup>3.1</sup>

PLAN LOCAL D'URBANISME

11<sup>e</sup> MODIFICATION

## JE PARTICIPE !

Concertation légale du 26 avril au 14 juin 2021

## RÉUNION PUBLIQUE ET ATELIERS EN VISIOCONFÉRENCE

### LE PLU, C'EST QUOI ?

Le Plan Local d'Urbanisme, ou PLU, c'est le document qui donne la règle du jeu de ce qui est permis ou pas pour l'aménagement du territoire à l'échelle de Bordeaux Métropole et qui veille aux équilibres (entre aménagement et protection de l'espace)

- construire ou ne pas construire, et à quelle hauteur
- préserver, valoriser des espaces de nature
- anticiper les effets du changement climatique
- organiser la gestion des déchets
- organiser la bonne répartition des transports sur le territoire

Tout ça c'est le PLU !

### ENVIE D'AGIR ?

Alors venez participer à la concertation publique sur la modification du PLU !

Découvrez toutes les informations pratiques sur [participation.bordeaux-metropole.fr](https://participation.bordeaux-metropole.fr) ou n'hésitez pas à vous renseigner à Bordeaux Métropole ou dans votre mairie !

### LA CONCERTATION

Dans le cadre de cette modification du PLU, Bordeaux Métropole organise une concertation publique **du 26 avril au 14 juin 2021 !**

Une réunion publique **le 10 mai 2021**, des ateliers thématiques **les 19 mai et 1<sup>er</sup> juin 2021** en visioconférence et sur inscription, un questionnaire thématique, des registres... il y a plein de façons de participer et de donner votre avis.

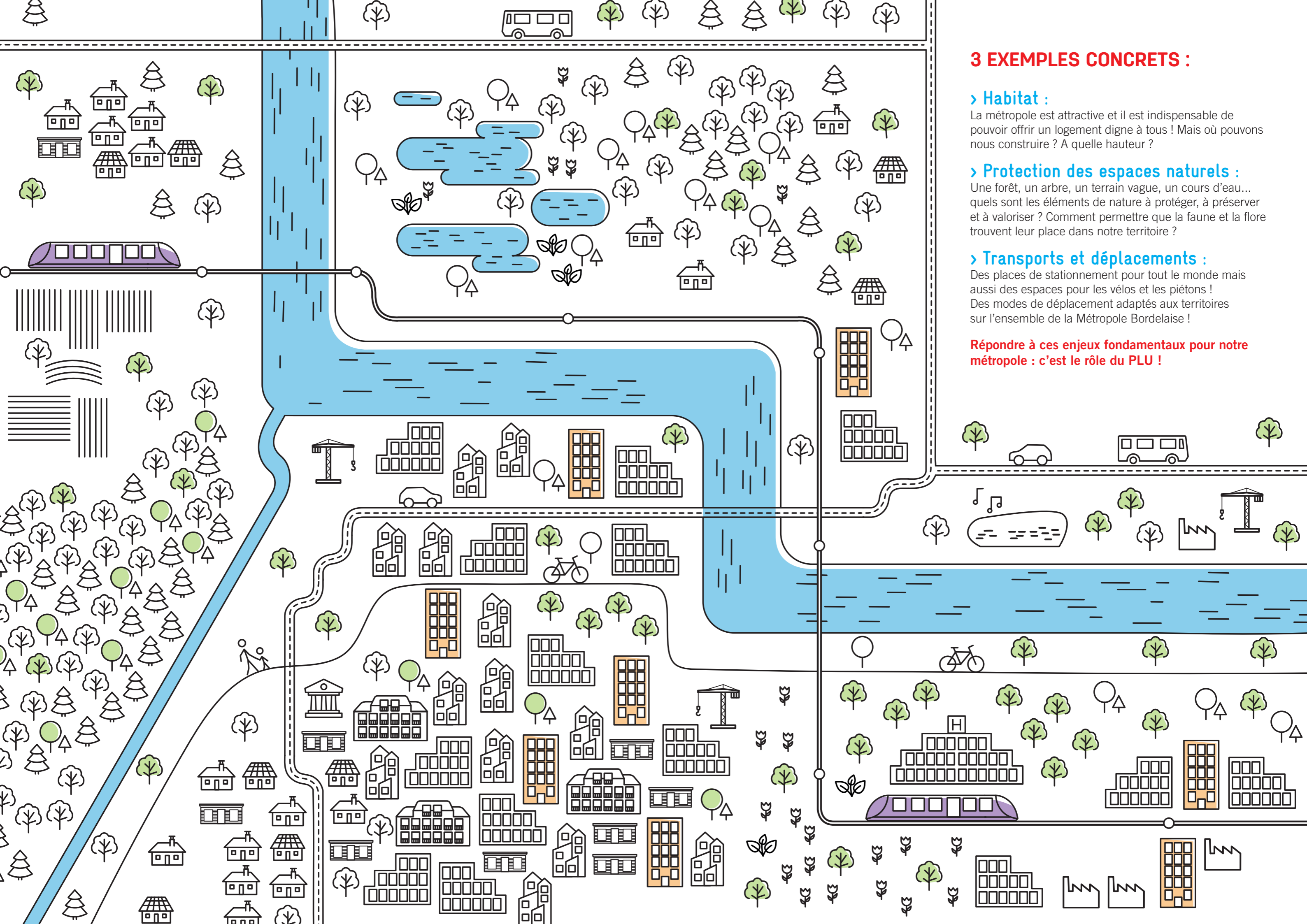
N'hésitez pas à contribuer à ce document essentiel pour l'aménagement de notre territoire !

### LA MODIFICATION DU PLU

Le PLU est un document qui évolue pour suivre les modifications de la loi, mais aussi pour s'adapter aux enjeux du territoire et aux attentes de la population ! Il existe plusieurs types d'évolution du PLU dont :

- la révision, c'est une procédure longue qui permet de redéfinir toutes les orientations du projet
- la modification c'est une procédure plus courte qui permet de mettre à jour, d'actualiser le document mais on ne modifie pas le projet.

Aujourd'hui, Bordeaux Métropole s'engage dans une procédure de modification du PLU avec un objectif majeur : l'équilibre entre mieux accompagner la transition écologique et l'offre de logement !



### 3 EXEMPLES CONCRETS :

#### > Habitat :

La métropole est attractive et il est indispensable de pouvoir offrir un logement digne à tous ! Mais où pouvons nous construire ? A quelle hauteur ?

#### > Protection des espaces naturels :

Une forêt, un arbre, un terrain vague, un cours d'eau... quels sont les éléments de nature à protéger, à préserver et à valoriser ? Comment permettre que la faune et la flore trouvent leur place dans notre territoire ?

#### > Transports et déplacements :

Des places de stationnement pour tout le monde mais aussi des espaces pour les vélos et les piétons ! Des modes de déplacement adaptés aux territoires sur l'ensemble de la Métropole Bordelaise !

**Répondre à ces enjeux fondamentaux pour notre métropole : c'est le rôle du PLU !**